

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1896

18 août 2011

SOMMAIRE

Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR	90971	Jas (Mobile) S.A.	90981
Alpha Trains Group S.à r.l.	90970	Luxembourg SAP User Group, association sans but lucratif	91005
Alter Domus	90965	Luxlex S.à r.l.	91003
Ambrosia Holding Co S.A.	90972	Majestic Resort Inc.	91001
Amery Investments S.à r.l.	91004	Manior S.à r.l.	90979
Amundi International Sicav	90962	MS Digital Download S.à r.l.	90962
Banque de Commerce et de Placements S.A.	91001	NORD/LB G-MTN S.A.	91002
B.O.L. Lux S.A.	90970	Odin Real Estate	90969
BOUM!	90970	Pianegonda International SA	90968
BTMLuxcars S.A.	90969	Regal Holdings Company S.A.	90999
CCP II Holdings Luxco	90993	Renardière S.A.	90980
ECLR Luxembourg	91003	Richmond West S.à r.l.	90966
EFG Consolidated Holdings S.A.	90988	Riviera Invest und Services S.A.	90969
Epicerie La Portugaise, S.à r.l.	90966	Samuel Goldstern S.à.r.l.	90987
Eurofid S.à r.l.	90971	SANO Immo	90988
EVF I Investments S.à r.l.	90972	Sculptor Holdings (EC)	90980
Financière de la Cornillais S.A.	90962	Sculptor Investments S.à r.l.	90999
First LHF Holding S.à r.l.	90992	Sculptor Turkish Real Estate S.à r.l.	90996
GL Europe Holdings II S.à r.l.	90971	SEB Asset Management S.A.	90992
Harpes & Francart, Joailliers-Artisans-Créateurs, S.à r.l.	90979	SHCO 17 S.à r.l.	91008
Hauck & Aufhäuser Banquiers Luxembourg S.A.	90988	Startrek S.A., SPF	91000
Helbe S.A.	90986	SThree S.à r.l.	90997
Heytens Decorlux S.A.	91000	Trey S.à r.l.	90992
HTH & sp S.A.	90968	Victor One S.A.	91000
I.L.A. International Loan Assistance S.A.	91004	Viniano & Co	91003
ImmoSpada Sàrl	90985	VIOIL Holding S.A.	91001
Imperial Holding S.C.A.	91004	Virida Holding II S.A.	90981
Institut für Ganzheitliche Lebensgestaltung, Persönlichkeitsbildung und Selbstwerdung	90975	Voosenfruit S.à r.l.	90981
		Wert BEV I S.à r.l.	90974
		Your Tacs S.A.	90980

Amundi International Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 55.838.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 16 juin 2011

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Juin 2012, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Laurent BERTIAU (Président), Philippe BAUDRY, Philippe CHOSSONNERY, Jean-Marie EVEILLARD et Guillaume WEHRY.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Avril 2012, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréée, Deloitte S.A., résidant professionnellement au 560, Rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086041/15.

(110096392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

MS Digital Download S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 147.899.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011085552/10.

(110095591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Financière de la Cornillais S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 161.520.

STATUTS

L'an deux mille onze, le premier juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur François CEZARD, administrateur de sociétés, demeurant à F-75007 Paris, 87, rue de Grenelle, ici représenté aux fins des présentes par Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 mai 2011.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ici représenté§§ comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "FINANCIERE DE LA CORNILLAIS S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet.

Elle peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (€ 150.000.-), représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de juin à 10.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 18. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 15, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011 et par dérogation à l'article 14, la première assemblée annuelle se tiendra en 2012.

Souscription

Les mille cinq cents (1.500) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, à savoir Monsieur François CEZARD, préqualifié.

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que le montant de cent cinquante mille euros (€ 150.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cent cinquante euros (€ 1.450.-).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) la société à responsabilité limitée "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330.

b) Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

c) la société à responsabilité limitée "TAXIOMA s. à r.l.", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

Madame Maryse MOUTON, expert-comptable et réviseur d'entreprises, née à Aye (Belgique), le 25 mai 1966, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains est désignée représentante permanente de la société "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée" préqualifiée.

Madame Ingrid HOOLANTS, préqualifiée, est désignée représentante permanente de la société "TAXIOMA s. à r.l." préqualifiée.

2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

Monsieur Paul JANSSENS, employé privé, né à Lier (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés.

3) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2015.

4) Le siège de la société est fixé à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HOOLANTS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 juin 2011. Relation: CAP/2011/2143. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 15 juin 2011.

A. WEBER.

Référence de publication: 2011085861/169.

(110095750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Alter Domus, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 375.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 65.509.

Par résolutions signées en date du 23 mai 2011, les associés ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de FIDUCIAIRE PROBITAS, avec siège social au 146, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg pour une période arrivant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011085237/14.

(110095708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Richmond West S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.460.

Il résulte de l'acte de constitution daté du 4 avril 2011 de la société VERNON S.à r.l., («VERNON S.à r.l.») une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160141, que:

- L'associé unique de VERNON S.à r.l., WENDAL S.à r.l. (l'«Associé Unique»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B156582, étant également l'associé unique de la Société, a souscrit l'intégralité des parts sociales de VERNON S.à r.l. par un apport en nature comprenant 100% des parts sociales de la Société.

Il échet de constater que l'Associé Unique a indirectement cédé l'intégralité des parts sociales, soit 500 parts sociales ordinaires, de la Société à VERNON S.à r.l. et que par conséquent, l'associé unique de la Société est désormais VERNON S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Juin 2011.

Eric Lechat

Gérant

Référence de publication: 2011085962/23.

(110095615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Epicerie La Portugaise, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4756 Pétange, 11, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 161.532.

STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1.- NORSEA S.à r.l., immatriculée sous le numéro B 148.807, avec siège social à L-1643 Luxembourg, 6, rue de la Grève,

ici représentée par son gérant João Manuel VIEIRA PIMENTA, commerçant, demeurant à Pétange, habilité à engager la société par sa signature.

2.- Carlos Alberto SILVA PEREIRA, commerçant, demeurant à L-4326 Esch-sur-Alzette, 7, rue Stalingrad.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce de produits alimentaires en général, de boissons alcooliques et non alcooliques et l'exploitation d'épiceries.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières, se rattachant à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de «ÉPICERIE LA PORTUGAISE, S.à r.l.».

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de QUINZE MILLE EUROS (15.000.- EUR), représenté par cent cinquante (150) parts sociales de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les cent cinquante (150) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- La société NORSEA, S.à r.l., prénommée, cent parts sociales	100
2.- Carlos Alberto SILVA PEREIRA, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: Cent cinquante parts sociales	150

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000.-EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

Art. 8. La société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction, la dissolution, l'insolvabilité ou la faillite d'un associé.

Les créanciers ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés, qui fixera l'étendue des pouvoirs, les rémunérations et la durée de leurs fonctions.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Disposition transitoire

Le premier exercice sociale commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2011.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
2. Le mandat de gérant est exercé contre rémunération ou sans rémunération.
3. La société sera valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement celle du gérant technique.
4. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:
 - 4.1.-João Manuel VIEIRA PIMENTA, commerçant, demeurant à L-4736 Pétange, 8, rue Guillaume, comme gérant technique;
 - 4.2.-Carlos Alberto SILVA PEREIRA, commerçant, demeurant à L-4326 Esch-sur-Alzette, 7, rue Stalingrad, comme gérant administratif;
 - 4.3.-Larysa GRYGOR`YEVA, pharmacienne, demeurant à L-4736 Pétange, 8, rue Guillaume, comme gérant administratif.
5. Le siège social est établi à L-4756 Pétange, 11, Place du Marché.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de sept cents euros (700.- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VIEIRA PIMENTA, SILVA PEREIRA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 6 juin 2011. REM 2011/737. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011085205/82.

(110095560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Pianegonda International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.679.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 20 mai 2011 a pris les résolutions suivantes;

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte de la démission de deux administrateurs de la catégorie B en la personne de:

- Monsieur Jean HOFFMANN;

- Monsieur Sébastien COYETTE;

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Giovanni VITTORE, né à Turi (Italie), le 29.05.1955, domicilié professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

- Monsieur Roland DE CILLIA, né à Luxembourg (Luxembourg), le 16.03.1968, domicilié professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

3. L'assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux comptes, à savoir la société CeDerLux-Services S.à r.l. et nomme en son remplacement la société Studio Commerciale e Fiduciario Michele Romerio, ayant son siège social à Carabella, 6582 Pianezzo, Suisse, inscrite au Registre de Commerce de Bellinzone (Suisse) sous le numéro CH-500.1.004.311-2/.

Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011086325/25.

(110096446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

HTH & sp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 1, avenue François Clement.

R.C.S. Luxembourg B 119.837.

—
Im Jahre zweitausendelf, am zwanzigsten Juni.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Sind die Aktieninhaber der HTH & sp S.A., mit Sitz zu L-5710 Aspelt, 3, rue Pierre d'Aspelt, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Jean SECKLER aus Junglinster am 8. September 2006, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 2131 vom 15. November 2006, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 119837.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Denise RISCH, Privatangestellte, wohnhaft zu Bad-Mondorf.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Guy BERNARD, Privatangestellter, wohnhaft zu Wecker.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Clément PETRY, technischer Leiter, wohnhaft zu F-57570 Himeling (France), 27, rue de la Grotte.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

a) Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

b) Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden.

c) Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

1. Verlegung des Sitzes der Gesellschaft von Aspelt nach Bad-Mondorf.

2. Abänderung des ersten Abschnitts von Artikel 2 der Statuten.

3. Festlegung der Adresse der Gesellschaft.

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Aspelt nach Bad-Mondorf zu verlegen.

Zweiter Beschluß

Zufolge des ersten Beschlusses wird der erste Abschnitt von Artikel 2 der Statuten abgeändert und hat fortan folgenden Wortlaut.

" **Art. 2. Erster Abschnitt.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Bad-Mondorf."

Dritter Beschluß

Die Adresse der Gesellschaft wird in L-5612 Bad-Mondorf, 1, avenue François Clement festgelegt. Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde. Errichtet wurde zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: RISCH, BERNARD, PETRY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 29 juin 2011 REM 2011 / 826. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011092735/47.

(110105399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Riviera Invest und Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.739.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011087424/9.

(110098770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Odin Real Estate, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.905.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011085563/10.

(110095555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

BTMLuxcars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 31A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.170.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2011.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privée en date du 16 juin, que l'assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Thierry SCHMITT, né le 9 novembre 1971 à Thionville, demeurant à F-57925 DISTROFF, 2, Cour du Château de son mandat d'administrateur délégué.

L'assemblée a nommé à l'unanimité Monsieur Aytekin CAN, né le 4 janvier 1976 à Metz, demeurant à L-3321 Berchem, 8, rue Oscar Roméo aux fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué à la gestion journalière, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme
BTMLUXCARS SA
Signature

Référence de publication: 2011085726/17.

(110095321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Alpha Trains Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 137.614.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé de la société en date du 21 juin 2011

Par les résolutions du 21 juin 2011, l'associé de la société a décidé:

- D'accepter la nomination de M. Jan Vanhoutte, en tant que gérant de la Société, prenant effet en date du 21 juin 2011.

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- M. Mark Hatherly, Gérant, demeurant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,
- M. Jack Colbourne, Gérant, demeurant professionnellement au 6, St Andrew Street, London EC4A 3AE,
- M. Jean-Bastien Auger, Gérant, demeurant professionnellement au 1250 René-Lévesque Blvd. West, Suite 900, Montréal, Québec Canada H3B 4W8,
- M. Attila B. Balogh, Gérant, demeurant professionnellement chez AMP Capital Investors 4th Floor, Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1J6BX,
- M. Shaun Michael Mills, Gérant, demeurant professionnellement à Egginton House, 25-28 Buckingham Gate, London, SW1E 6LD,
- M. Claude Elsen, Gérant, demeurant professionnellement au 55, rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg,
- M. Jan Vanhoutte, Gérant, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2450 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011088937/24.

(110099950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

B.O.L. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Rédange-sur-Attert, 67, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 70.619.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 juin 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011085258/11.

(110095779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

BOUM!, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Rédange-sur-Attert, 67, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 157.598.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 juin 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011085280/11.

(110095778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 108.375.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung

Die am 24. Juni 2011 in Luxemburg stattfand:

1. Die ordentliche Generalversammlung beschließt, das derzeitige Verwaltungsratsmitglied Lothar Rafalski für das nächste, am 31. Dezember 2011 endende Geschäftsjahr nicht wieder zu wählen. Die Amtsperiode von Herrn Lothar Rafalski endet mit Wirkung zum 24. Juni 2011.

Die Ordentliche Generalversammlung beschließt, Herrn Kai Braun, geboren am 26. März 1978 in Freiburg im Breisgau, Deutschland mit Berufsanschrift 21, Avenue de la Liberte, L-1931 Luxembourg mit Wirkung zum 24. Juni 2011 als neues Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

Der Verwaltungsrat setzt sich demnach mit Wirkung zum 24. Juni 2011 und bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR für das am 31. Dezember 2011 endende Geschäftsjahr abstimmt, wie folgt zusammen:

- David Hartford (Verwaltungsratsmitglied)
- Achim Welschoff (Verwaltungsratsmitglied)
- Kai Braun (Verwaltungsratsmitglied)

2. Die Ordentliche Generalversammlung beschließt, den Wirtschaftsprüfer, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., wieder zum Wirtschaftsprüfer der Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR für das am 31. Dezember 2011 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. Juli 2011.

Für die Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR

Die Zentralverwaltungsstelle

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Mario Warny / Patrick Obach

Référence de publication: 2011093999/32.

(110105802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Eurofid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 513.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 92.176.

Par résolutions signées en date du 23 mai 2011, les associés ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de FIDUCIAIRE PROBITAS, avec siège social au 146, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg pour une période arrivant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011085346/14.

(110095707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

GL Europe Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 130.012.

Extrait rectificatif pour le dépôt L110063368 du 22 avril 2011

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. En effet, une erreur s'est produite lors du dépôt enregistré en date du 22 avril 2011 sous la référence L110063368.

Le capital social de la Société est détenu de la manière suivante:

GL Europe Luxembourg LLC, une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: 615, South Dupont Highway, 19901 Dover, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Delaware Division of Corporation sous le numéro 4093015 avec 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

GL Europe Holdings II S.a r.l.

Signature

Référence de publication: 2011085404/20.

(110095720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Ambrosia Holding Co S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 53.884.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires du 31 mars 2011.

En date du 31 mars 2011 l'assemblée générale d'actionnaires de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Guy ARENDT et Mme Corinne PHILIPPE, en tant qu'administrateurs de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer M. Richard BREKELMANS, directeur, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas et Mme Marie-Christine HUMMEL, salariée, née le 29 août 1961 à Hannonville-sous-les-Côtes, France tous deux demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que administrateurs de la Société, et ce avec effet immédiat. Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011085763/20.

(110095611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

EVF I Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.177.

In the year two thousand eleven,
on the twenty-seventh day of May.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appears:

“ENTERPRISE VENTURE PARTNERS I, L.P.”, with registered office in Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, acting as general partner of ENTERPRISE VENTURE FUND I, L.P.,

duly represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given to him under private seal, in Warsaw (Poland), on 19 May 2011,

which after having been signed ne varietur by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as the sole member of “EVF I Investments S. à r. l.” (the “Company”), a société à responsabilité limitée having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 142177, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 12 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2593 of 23 October 2008.

The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 27 October 2010 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2722 of 11 December 2010.

The sole member, represented as stated above, requests the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole member decides to increase the Company's corporate capital in the amount of EUR 25,600.- (twenty-five thousand six hundred Euro) to raise it from EUR 255,025.- (two hundred fifty-five thousand twenty-five Euro) to EUR 280,625.- (two hundred eighty thousand six hundred twenty-five Euro) by creation and issue of 824 (eight hundred twenty-four) new Class I corporate units and of 200 (two hundred) Class C corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, to be issued at par, against cash, and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

Subscription - Payment

All the newly issued Class C and new Class I corporate units are entirely subscribed by the sole member, "ENTERPRISE VENTURE PARTNERS I, L.P.", acting as general partner of "ENTERPRISE VENTURE FUND I, L.P.", prenamed, and are fully paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 25,600.- (twenty-five thousand six hundred Euro) as it was certified to the notary executing the present deed.

Second resolution

In consequence of the foregoing resolution the sole member decides to amend the article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

"The corporate capital of the company is fixed at EUR 280,625.- (two hundred eighty thousand six hundred twenty-five Euro) divided into 600 (six hundred) Class A corporate units, 720 (seven hundred twenty) Class B corporate units, 1,360 (one thousand three hundred sixty) Class C corporate units, 1,440 (one thousand four hundred forty) Class D corporate units, 1,716 (one thousand seven hundred sixteen) Class E corporate units, 1,204 (one thousand two hundred four) Class F corporate units, 738 (seven hundred thirty-eight) Class G corporate units, 2,623 (two thousand six hundred twenty-three) Class H corporate units and 824 (eight hundred twenty-four) Class I corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at about thousand euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

Comparaît:

«ENTERPRISE VENTURE PARTNERS I, L.P.», ayant son siège social à Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, agissant en tant que general partner d'ENTERPRISE VENTURE FUND I, L.P.,

ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration lui donnée sous seing privé à Varsovie (Pologne), le 19 mai 2011,

laquelle, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en tant qu'associée unique de «EVF I Investments S. à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 142177, constituée suivant un acte notarié reçu le 12 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2593 du 23 octobre 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte notarié dressé en date du 27 octobre 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2722 du 11 décembre 2010.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 25.600.- (vingt-cinq mille six cents euros) pour le porter de EUR 255.025.- (deux cent cinquante-cinq mille vingt-cinq euros) à EUR 280.625.- (deux

cent quatre-vingt mille six cent vingt-cinq euros) par la création et l'émission de 824 (huit cent vingt-quatre) nouvelles parts sociales d'une nouvelle catégorie I et de 200 (deux cents) nouvelles parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, par un apport en numéraire et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales déjà existantes.

Souscription - Libération

Toutes les nouvelles parts sociales de catégorie C et de la nouvelle catégorie I ont été souscrites par l'associée unique, la société «ENTERPRISE VENTURE PARTNERS I, L.P.» agissant en tant que general partner d'ENTERPRISE VENTURE FUND I, L.P., prédésignée, et intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de EUR 25.600.- (vingt-cinq mille six cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 280.625.- (deux cent quatre-vingt mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 600 (six cents) parts sociales de catégorie A, 720 (sept cent vingt) parts sociales de catégorie B, 1.360 (mille trois cent soixante) parts sociales de catégorie C, 1.440 (mille quatre cent quarante) parts sociales de catégorie D, 1.716 (mille sept cent seize) parts sociales de catégorie E, 1.204 (mille deux cent quatre) parts sociales de catégorie F, 738 (sept cent trente-huit) parts sociales de catégorie G, 2.623 (deux mille six cent vingt-trois) parts sociales de catégorie H et 824 (huit cent vingt-quatre) parts sociales de catégorie I d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur sa demande et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. PONSARD, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2011. Relation: EAC/2011/7265. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

Référence de publication: 2011085366/109.

(110095812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Wert BEV I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 14.237,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 143.821.

La Société prend acte du changement d'adresse de Monsieur Krzysztof Drozd, gérant de la Société, et ce à compter de ce jour,

à savoir:

Level 2

50 New Bond Street

London W1S 1BJ

United Kingdom

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 22 juin 2011.

Pour la Société

Un gérant

Teun Chr. Akkerman / Jean Lemaire

Manager / -

Référence de publication: 2011090203/21.

(110100810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

IGLiS a.s.b.l., Institut für Ganzheitliche Lebensgestaltung, Persönlichkeitsbildung und Selbstwerdung, Association sans but lucratif.

Siège social: Wasserbillig,
R.C.S. Luxembourg F 2.498.

Unter folgenden Personen:

- Frau Esch-Jacoby Gréidi, Ehe- und Lebensberaterin, wohnhaft in Luxemburg/ Mondorf, luxemburgische Staatsbürgerin;
 - Frau Ewertz Ute, Realschullehrerin, wohnhaft in Deutschland/ Bitburg, deutsche Staatsbürgerin;
 - Frau Faber-Schmit Martine, Krankenschwester, wohnhaft in Luxemburg/ Olm, luxemburgische Staatsbürgerin;
 - Frau Fusenig Uschi, Lehrerin, wohnhaft in Deutschland/ Berncastel-Kues, deutsche Staatsbürgerin;
 - Herr Gässler Hans-Dieter, Pastoralreferent, wohnhaft in Deutschland/ Mosbach, deutscher Staatsbürger;
 - Frau Haupt-Schroeder Marcy, Lehrbeauftragte, wohnhaft in Luxemburg/ Mamer, luxemburgische Staatsbürgerin;
 - Herr Krell Andreas, Lehrbeauftragter für das Fach Religion, wohnhaft in Luxemburg/ Wiltz, deutscher Staatsbürger;
 - Frau Kunsch Viviane, Lehrerin, wohnhaft in Luxemburg, luxemburgische Staatsbürgerin;
 - Frau Müllenbusch Viktoria, HS-Lehrerin, wohnhaft in Deutschland/ Kempen, deutsche Staatsbürgerin;
 - Frau Richarz Dorothee, Lehrerin, wohnhaft in Deutschland/ Körperich, deutsche Staatsbürgerin;
 - Frau Schoden Gertrud, StR' Studienrätin, wohnhaft in Deutschland/ Mehren, deutsche Staatsbürgerin;
 - Frau Schroeder Marie-Rose, Katechetin, wohnhaft in Luxemburg/ Bertrange, luxemburgische Staatsbürgerin;
 - Frau Stieber Chantal, Schulreferentin zuständig für den Religionsunterricht im postprimären Bereich, Gymnasiallehrerin, Aus- und Fortbildungsleiterin in Gestaltpädagogik, wohnhaft in Luxemburg/ Wasserbillig, luxemburgische Staatsbürgerin;
 - Frau Tomasina Nicole, Gymnasiallehrerin und Schulpsychologin, wohnhaft in Luxemburg/ Kleinbettingen, luxemburgische Staatsbürgerin;
 - Herr Zilles Wolfgang, Lehrer, wohnhaft in Deutschland/ Niedersayn, deutscher Staatsbürger; wurde am heutigen Tage, Sonntag den 13. September 1998, ein Verein ohne Gewinnerzielungsabsicht (a.s.b.l.) gegründet.
- Dieser Verein arbeitet im Rahmen des luxemburgischen Gesetzes vom 21. April 1928 über Vereine ohne Gewinnzweck, sowie den folgenden Statuten.

§ 1. Name und Sitz.

(1) Der Verein trägt den Namen:

Institut für Ganzheitliche Lebensgestaltung, Persönlichkeitsbildung und Selbstwerdung (IGLiS) a.s.b.l.

(2) Das Institut hat seinen Sitz in Wasserbillig. Der Sitz kann in jede andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg durch eine Entscheidung des Vorstandes verlegt werden.

(3) Das Institut ist in das Vereinsregister eingetragen.

(4) Das Geschäftsjahr entspricht dem Kalenderjahr.

§ 2. Zweck und Zielsetzung. Das Institut setzt sich zum Ziel, Menschen in ihrer ganzheitlichen Lebensgestaltung, Persönlichkeitsbildung und Selbstwerdung zu unterstützen und zu begleiten.

Hierbei orientiert sich das Institut am christlich - humanistischen Menschenbild.

Weitere Ziele sind die Aus-, Fort- und Weiterbildung von Beraterinnen und Beratern, Kursleiterinnen und Kursleitern unter wissenschaftlicher Begleitung.

§ 3. Gemeinnützigkeit.

(1) Das Institut ist ohne Gewinnerzielungsabsicht tätig.

(2) Die Mittel des Instituts dürfen nur für den satzungsmässigen Zweck verwendet werden.

(3) Die Mitglieder erhalten in ihrer blossen Eigenschaft als Mitglied keine Zuwendungen aus Mitteln des Instituts.

(4) Es darf keine Person durch Ausgaben, die dem Zweck des Instituts fremd sind, oder durch unverhältnismässig hohe Vergütungen begünstigt werden.

§ 4. Mitgliedschaft. Die Mitglieder des Instituts können ordentliche Mitglieder, Förder- und Ehrenmitglieder sein. Es müssen mindestens drei Personen Mitglied im Verein sein.

(1) Ordentliche Mitglieder sind natürliche Personen, die sich aktiv an der Arbeit des Instituts beteiligen.

(2) Fördermitglieder sind natürliche oder juristische Personen, die die Arbeit des Instituts in materieller und/oder ideeller Weise unterstützen.

(3) Ehrenmitglieder sind Personen, die sich um das Institut besondere Verdienste erworben haben.

§ 5. Erwerb und Beendigung der Mitgliedschaft.

(1) Ordentliches Mitglied des Instituts kann jede natürliche Person werden, die einen Grundkurs in Gestaltpädagogik, verteilt auf mehrere Jahre, oder eine mehrjährige vergleichbare Grundausbildung mit Selbsterfahrung oder eine Ausbildung in einer ganzheitlich orientierten Persönlichkeitsbildung erfolgreich abgeschlossen hat und die Ziele des Instituts im Leben und / oder im Beruf praktizieren will.

(2) Fördermitglied kann jede natürliche oder juristische Person werden.

(3) Die Ehrenmitgliedschaft wird durch Beschluss der Mitgliederversammlung verliehen.

(4) Die Mitgliedschaft der ordentlichen Mitglieder und der Fördermitglieder wird durch schriftlichen Aufnahmeantrag beantragt. Über den Aufnahmeantrag entscheidet der Vorstand.

Gegen die Ablehnung des Aufnahmeantrages ist binnen vier Wochen nach Zustellung Einspruch möglich, über den die nächste Mitgliederversammlung entscheidet.

(5) Die Mitgliedschaft endet:

- a) durch Tod
- b) durch schriftliche Austrittserklärung, gerichtet an den Vorstand
- c) durch Ausschluss nach Beschluss des Vorstandes
- d) durch Streichung

(6) Der Austritt kann jederzeit erklärt werden. Die Verpflichtung zur Zahlung der fällig gewordenen Mitgliedsbeiträge bleibt hiervon unberührt.

(7) Ein Mitglied kann durch Beschluss des Vorstandes aus dem Institut ausgeschlossen werden, wenn es in grober Weise gegen die Interessen des Instituts oder gegen die Beschlüsse der Institutsorgane oder gegen die Satzung verstossen hat, oder wenn es durch sein Verhalten dem Ansehen des Instituts Schaden zufügt. Vor der Beschlussfassung sollte dem betroffenen Mitglied Gelegenheit zur Stellungnahme gegeben werden. Gegen den Ausschluss ist binnen vier Wochen nach Zustellung Einspruch möglich, über den die nächste Mitgliederversammlung entscheidet.

(8) Die Streichung eines Mitgliedes kann der Vorstand vornehmen, wenn das Mitglied länger als zwei Jahre mit der Beitragszahlung im Rückstand ist und die fälligen Beiträge trotz Mahnung nicht binnen zwei Monaten begleicht. Die Verpflichtung zur Zahlung der fällig gewordenen Mitgliedsbeiträge bleibt hiervon unberührt. Die Streichung ist dem Mitglied schriftlich mitzuteilen.

§ 6. Rechte und Pflichten der Mitglieder.

(1) Die ordentlichen Mitglieder sind berechtigt, soweit es möglich ist, an allen Veranstaltungen des Instituts teilzunehmen und die Einrichtungen des Instituts zu beanspruchen.

(2) In allen Angelegenheiten des Instituts haben die ordentlichen Mitglieder volles Stimmrecht sowie das aktive und passive Wahlrecht. Die Fördermitglieder und Ehrenmitglieder haben beratende Stimme.

(3) Die Mitglieder sind verpflichtet, die Interessen des Instituts zu fördern und alles zu unterlassen, wodurch das Ansehen und der Zweck des Instituts Schaden erleiden könnte. Die Beschlüsse der Institutsorgane und die Satzung sind zu beachten.

(4) Alle Aktivitäten der Mitglieder geschehen in eigener Verantwortung und Haftung. Jedem Mitglied steht es unter Beachtung der institutsinternen Regelung frei, auf seine Mitgliedschaft im Institut zu verweisen. Für diese Aktivitäten dürfen Vereinsname und Vereinsstempel nicht verwendet werden.

(5) Aktivitäten, die ein Mitglied unter dem Namen des Instituts durchführen will, sind vom Vorstand zu genehmigen. Sie geschehen in eigener Verantwortung und Haftung. Nur für diese Veranstaltung können Vereinsname und Vereinsstempel verwendet werden.

(6) Die Mitglieder unterstützen die Arbeit des Instituts durch einen Mitgliedsbeitrag.

(7) Die Verwendung des Titels "graduiert am Institut für Ganzheitliche Lebensgestaltung, Persönlichkeitsbildung und Selbstwerdung" setzt eine Mitgliedschaft im Institut voraus.

§ 7. Mittel des Vereins.

(1) Die Mittel zur Erfüllung seiner Aufgaben erhält das Institut

- durch Mitgliedsbeiträge
- durch Sonderzahlungen der Mitglieder
- durch Geld- und Sachspenden
- durch sonstige Zuwendungen

(2) Von den ordentlichen Mitgliedern werden Mitgliedsbeiträge gefordert. Über ihre Höhe beschliesst die Mitgliederversammlung.

§ 8. Mitgliedsbeiträge.

(1) Die Mitgliedsbeiträge der ordentlichen Mitglieder sind Jahresbeiträge. Sie sind zu Beginn der Mitgliedschaft und dann jeweils am 1. Januar eines Geschäftsjahres im voraus fällig.

(2) Die Höhe der Beiträge beschliesst die Mitgliederversammlung. Der Mitgliedsbeitrag darf jedoch jährlich 500 Euro nicht übersteigen. Weitere Einzelheiten der Zahlungsweise beschliesst der Vorstand.

(3) In besonderen Fällen kann durch Beschluss des Vorstandes eine Beitragsermässigung oder eine Beitragsbefreiung gewährt werden.

§ 9. Organe des Instituts.

Organe des Instituts sind:

- die Mitgliederversammlung
- der Vorstand

§ 10. Die Mitgliederversammlung.

(1) Die Mitgliederversammlung ist das zentrale Organ des Instituts. Diese regelt die grundlegenden Belange des Instituts, insbesondere:

- a) bestimmt sie die Arbeit des Instituts durch Grundsatz- und Rahmenbeschlüsse,
- b) wählt sie die Mitglieder des Vorstandes,
- c) wählt sie auf die Dauer von drei Jahren zwei Rechnungsprüfer, die nicht Mitglieder des Vorstandes sein dürfen,
- d) führt sie nach dem vorzeitigen Ausscheiden von Vorstandsmitgliedern oder Rechnungsprüfern die erforderlich gewordenen Ersatzwahlen durch,
- e) nimmt sie die Rechenschaftsberichte des Vorstandes entgegen,
- f) beschliesst sie über die Entlastung des Vorstandes,
- g) berät und beschliesst sie den Haushalt,
- h) entscheidet sie über Einsprüche gegen die Ablehnung eines Aufnahmeantrages oder gegen den Ausschluss eines Mitgliedes,
- i) setzt sie die Höhe beziehungsweise den Umfang der Mitgliedsbeiträge fest,
- j) beschliesst sie über Kooperationen,
- k) beschliesst sie Satzungsänderungen,
- l) beschliesst sie die Auflösung des Instituts,

(2) Mitgliederversammlungen werden von der 1. Vorsitzenden / dem 1. Vorsitzenden oder im Falle der Verhinderung, von der 2. Vorsitzenden / dem 2. Vorsitzenden einberufen. Die Einladung erfolgt schriftlich an die letztbekannte Anschrift der Mitglieder mindestens vier Wochen vor dem Termin der Mitgliederversammlung unter Angabe von Ort, Zeit und der vom Vorstand festgesetzten Tagesordnung.

(3) Anträge müssen spätestens acht Tage vor dem Termin der Mitgliederversammlung beim Vorstand schriftlich vorliegen. Anträge, die nach diesem Zeitpunkt eingehen, werden von der Mitgliederversammlung behandelt, wenn die Versammlung sie zulässt.

(4) Mindestens einmal jährlich findet eine ordentliche Mitgliederversammlung statt, bei der vom Vorstand die Rechenschaftsberichte vorzulegen sind.

(5) Neben der ordentlichen Mitgliederversammlung kann der Vorstand bei Bedarf eine ausserordentliche Mitgliederversammlung einberufen. Er muss dies innerhalb von zwei Wochen tun,

- wenn das Interesse des Instituts dies erfordert,
- wenn von mindestens einem Viertel der stimmberechtigten Mitglieder die Einberufung unter Angabe des Zwecks und der Gründe schriftlich verlangt wird.

(6) Über die behandelten Themen und die Beschlüsse der Mitgliederversammlung ist ein Protokoll zu führen, das von der Protokollführerin / vom Protokollführer und von der Versammlungsleiterin / dem Versammlungsleiter zu unterzeichnen ist. Das Protokoll ist an die Mitglieder zu verschicken.

(7) Eine ordnungsgemäss einberufene Mitgliederversammlung ist beschlussfähig, wenn über die Hälfte der Vorstandsmitglieder und entweder mindestens ein Viertel oder sieben und mehr Mitglieder anwesend sind. Jedes stimmberechtigte Mitglied hat eine Stimme. Stimmrechte sind nicht übertragbar. Es wird durch Handzeichen abgestimmt; auf Antrag eines anwesenden Mitglieds ist schriftlich abzustimmen.

(8) Ist eine Mitgliederversammlung nicht beschlussfähig, so ist innerhalb von zwei Monaten eine neue Mitgliederversammlung einzuberufen, die dann in jedem Falle beschlussfähig ist.

(9) Mit Ausnahme von Satzungsänderungen und der Auflösung des Vereins werden Beschlüsse mit einfacher Stimmenmehrheit der stimmberechtigten Anwesenden gefasst. Bei Stimmgleichheit ist ein Antrag abgelehnt.

§ 11. Der Vorstand.

(1) Der Vorstand setzt sich zusammen aus:

- der 1. Vorsitzenden / dem 1. Vorsitzenden,
- der 2. Vorsitzenden / dem 2. Vorsitzenden,
- der Schatzmeisterin / dem Schatzmeister,

- der Schriftführerin / dem Schriftführer,
- einer Beisitzenden / einem Beisitzenden, Maximum 5 Beisitzenden,

(2) Der Vorstand wird durch die Mitgliederversammlung auf die Dauer von drei Jahren aus den Reihen der Mitglieder gewählt. Er bleibt im Amt, bis ein neuer Vorstand gewählt ist. Die Vorstandsmitglieder werden einzeln gewählt. Die Wiederwahl ist zulässig.

(3) Die Wahl des Vorstandes wird von einem Wahlausschuss durchgeführt, der zu Beginn der Wahlhandlung gebildet wird. Er besteht aus drei Mitgliedern und wird von einem dieser Mitglieder, dem / der Wahlausschussvorsitzenden, geleitet.

(4) Die 1. Vorsitzende / der 1. Vorsitzende, die 2. Vorsitzende / der 2. Vorsitzende und die Schatzmeisterin / der Schatzmeister sind gesetzliche Vertreter des Instituts im Sinne des Art. 13 des Gesetzes vom 21.04.28; sie sind je allein vertretungsberechtigt.

(5) Die Aufgabenverteilung innerhalb des Vorstandes regeln die Mitglieder des Vorstandes.

(6) Die Aufgaben des Vorstandes sind:

- a) Er leitet das Institut und vertritt es nach aussen.
- b) Er entwickelt Perspektiven, ergreift Initiativen und gibt Impulse im Sinne der Zielsetzungen des Instituts.
- c) Er kann zur Erfüllung seiner Aufgaben Beiräte und Ausschüsse berufen.
- d) Er gibt Rechenschaft über seine Tätigkeit und über die Finanzen.
- e) Er bereitet die Mitgliederversammlung vor, beruft sie ein und führt sie durch.
- f) Er führt die Beschlüsse der Mitgliederversammlung durch.
- g) Er verwaltet das Vereinsvermögen.
- h) Er entscheidet über die Aufnahme und den Ausschluss von Mitgliedern.

(7) Scheidet ein Mitglied des Vorstandes vorzeitig aus, so muss, bei weniger als 5 Vorstandsmitgliedern, in der nächsten Mitgliederversammlung für den Rest der Amtsdauer des ausgeschiedenen Vorstandsmitgliedes ein entsprechendes Ersatzmitglied gewählt werden.

(8) Scheiden aus irgendeinem Grund mehr als die Hälfte der Mitglieder des Vorstandes gleichzeitig aus, so ist innerhalb von 6 Wochen eine Mitgliederversammlung einzuberufen, in der die Ersatzwahlen stattfinden.

(9) Zu Vorstandssitzungen lädt die / der 1. Vorsitzende oder im Falle der Verhinderung die / der 2. Vorsitzende schriftlich oder mündlich mit einer Frist von mindestens sieben Tagen ein. In begründeten Eifällen ist eine kürzere Frist möglich.

(10) Der Vorstand ist beschlussfähig, wenn mindestens drei Vorstandsmitglieder, darunter die / der 1. Vorsitzende oder die / der 2. Vorsitzende bei der Sitzung anwesend sind. Seine Beschlüsse fasst der Vorstand mit einfacher Mehrheit. Stimmenthaltungen bleiben ausser Betracht. Bei Stimmgleichheit gilt ein Antrag als abgelehnt. Die Beschlüsse werden in einem Protokoll niedergelegt.

(11) In dringenden Fällen können Vorstandsbeschlüsse auch schriftlich oder telefonisch gefasst werden, wenn die Mehrzahl der Vorstandsmitglieder diesem Verfahren zustimmen.

§ 12. Satzungsänderungen.

(1) Anträge auf Satzungsänderungen müssen beim Vorstand schriftlich vorliegen.

(2) Satzungsänderungen können von der Mitgliederversammlung nur dann beschlossen werden, wenn der bisherige und der vorgesehene Wortlaut mit der Einladung bekanntgegeben worden sind.

(3) Eine Änderung der Satzung kann nur mit Zweidrittelmehrheit der anwesenden stimmberechtigten Mitglieder beschlossen werden.

(4) Für die Änderung des Institutszwecks ist eine Dreiviertelmehrheit aller stimmberechtigten Vereinsmitglieder erforderlich.

(5) Satzungsänderungen, die von den zuständigen Behörden oder durch eine Änderung der Gesetzeslage aus formalen Gründen verlangt werden, kann der Vorstand von sich aus vornehmen. Er muss darüber in der nächsten Mitgliederversammlung berichten.

§ 13. Auflösung des Instituts.

(1) Die Auflösung des Instituts kann nur durch eine zu diesem Zweck ordnungsgemäss einberufene Mitgliederversammlung mit Dreiviertelmehrheit der anwesenden stimmberechtigten Mitglieder beschlossen werden.

(2) Der Beschluss ist sämtlichen Institutsmitgliedern schriftlich bekanntzugeben.

(3) Bei Auflösung des Instituts fällt sein Vermögen an eine von der Versammlung zu bestimmende gemeinnützige Institution.

(4) Über die Liquidation beschliesst die auflösende Mitgliederversammlung.

§ 14. Inkrafttretung der Satzung.

Nach Gründung dieses Vereins haben sich die vorbenannten Gründungsmitglieder dazu bereit erklärt, ohne schriftliche Einladung, eine Mitgliederversammlung abzuhalten.

Référence de publication: 2011085736/221.

(110094868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Harpes & Francart, Joailliers-Artisans-Créateurs, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.690.

L'an deux mille onze, le vingt juin.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1.- Dominique FRANCCART, artisan joaillier-bijoutier indépendant, demeurant à L-5481 Wormeldange, 91, route du Vin;

2.- Olivier HARPES, artisan-commerçant, demeurant à L-5481 Wormeldange, 91, route du Vin, associés de la société "Harpes & Francart, Joailliers-Artisans-Créateurs, S.à r.l.", établie et ayant son siège à L-5481 Wormeldange, 91, route du Vin, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 129.690, constituée suivant acte reçu par le notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains, en date du 28 juin 2007, publié au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1811 du 27 août 2007.

Les comparants prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils décident de transférer le siège social de Wormeldange à Niederanven et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Niederanven."

Deuxième résolution

Ils fixent l'adresse à L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: FRANCCART, HARPES, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 29 juin 2011 REM 2011 / 827. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011092718/33.

(110105398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Manior S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.075,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.652.

Cet extrait vise à informer les tiers du changement de nom de son Associé.

Vapiro S. A. porte désormais le nom de Rigel Luxembourg S.A.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011085536/13.

(110095410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Your Tacs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 105.788.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
de l'actionnaire unique tenue le 18 mai 2011 à 12.00 heures au siège social*

Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011 comme suit:

Administrateur unique:

- Monsieur Federico FRANZINA, demeurant professionnellement à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur unique.

Commissaire aux comptes:

- CLERC S.A., ayant son siège social à 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011085705/19.

(110095554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Renardière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 89.495.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011085605/10.

(110095545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Sculptor Holdings (EC), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 134.644.

—
Il résulte des résolutions de Sculptor Holdings (EC) en date du 26 Mai 2011 que les Actionnaires ont unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission du gérant suivant:

- Monsieur Jacob MUDDE, employé privé, né à Rotterdam, Pays-Bas, le 14 Octobre 1969, demeurant professionnellement ou 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg

- Monsieur Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS, employé privé, né à 's-Gravenhage, Pays-Bas, le 26 Aout 1970, demeurant professionnellement ou 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg

- Monsieur Robert VAN 't HOEFT, employé privé, né à Schiedam, Pays-Bas, le 13 Janvier 1958, demeurant professionnellement ou 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855, Luxembourg

- Madame Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique COUSIN, employée privée, né à Rennes, France, le 03 Avril 1973, demeurant professionnellement ou 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg

2. Nomination des gérants suivant pour une durée illimitée à compter de ces résolutions de des Actionnaires unique:

- Monsieur Dylan DAVIES, employé privé, né à Swansea, Royaume-Uni, le 16 Novembre 1966, demeurant professionnellement ou 2 rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg

- Monsieur Cédric BRADFER, employé privé, né à Chambéry, France, le 02 Aout 1978, demeurant professionnellement ou 2 rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg

- Monsieur Ronan CARROLL, employé privé, né à Dublin, Irlande, le 11 Novembre 1971, demeurant professionnellement ou 2 rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg

- Monsieur Tony LAENEN, employé privé, né à Virton, Belgique, le 16 Avril 1980, demeurant professionnellement ou 2 rue Joseph Hackin L-1746, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dylan Davies / Ronan Carroll

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011085617/31.

(110095464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Jas (Mobile) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.387.

En date du 7 juin 2011, l'assemblée générale a pris acte de la démission comme administrateur de Monsieur Jacques Wolter et a nommé comme nouveaux administrateurs Monsieur Tom Wagner et Monsieur Luc Tapella, tous deux avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin avec l'assemblée générale de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Jas (Mobile) SA

Référence de publication: 2011086228/13.

(110096348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Voosenfruit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3926 Mondercange, 27, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 5.936.

RECTIFICATIF

Résolutions du 14 juin 2011

Rectificatif qui remplace l'avis enregistré et déposé au
Registre de Commerce le 17/06/2011 sous la référence L110094176

Suite à une cession de parts sociales du 14/06/2011, les parts sociales de la société Voosenfruit S.à r.l. sont réparties comme suit:

Madame Danielle Voosen, associée, demeurant à L-3317 Bergem, 16, rue Bréimentrausch	250
Monsieur Ronald Voosen, associé, demeurant à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Le mandat de gérant de Monsieur Ronald Voosen, demeurant à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon est confirmé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011085692/22.

(110095698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Virida Holding II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.760.

In the year two thousand eleven, on the first day of June,

Before the undersigned Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Virida Holding I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.732 (the Sole Shareholder),

acting in its capacity of Sole Shareholder of Virida Holding II S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.760 (the Company), in-

incorporated pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, on 3 May 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial). The articles of association (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 27 May 2011, not yet published in the Mémorial.

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Me Alexander Koch, lawyer, with professional address at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal given, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of seventy-one thousand euro (EUR 71,000.-) in order to bring the share capital from its current amount of two million six hundred and thirty-two thousand nine hundred and forty euro (EUR 2,632,940) to two million seven hundred and three thousand nine hundred and forty euro (EUR 2,703,940.-) by the issue of seventy-one thousand (71,000) new shares (the New Shares) of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

2. Subscription and payment of forty-five thousand (45,000) of the New Shares by Saronius Investments Limited by way of a contribution in kind consisting of a definite, due and payable claim in an amount of four million five hundred thousand euro (EUR 4,500,000) held by Saronius Investments Limited against Lontano Investments Sp. z o.o. (the "Contribution 1") and allocation of the surplus contribution into a share premium account of the Company;

3. Subscription and payment of twenty-six thousand (26,000) of the New Shares by Fallowspin Holdings Limited by way of a contribution in kind consisting of a definite, due and payable claim in an amount of two million six hundred thousand euro (EUR 2,600,000) held by Fallowspin Holdings Limited against Lontano Investments Sp. z o.o. (the "Contribution 2") and allocation of the surplus contribution into a share premium account of the Company;

4. Subsequent amendment of article 5 paragraph 1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2;

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seventy-one thousand euro (EUR 71,000.-) in order to bring the share capital from its current amount of two million six hundred and thirty-two thousand nine hundred and forty euro (EUR 2,632,940) to two million seven hundred and three thousand nine hundred and forty euro (EUR 2,703,940.-) by the issue of seventy-one thousand (71,000) new shares.

Subscription-payment of the New Shares

The Sole Shareholder records the subscription and the full payment of the New Shares by way of a contribution in kind consisting of the Contribution as follows:

Saronius Investments Limited, a company incorporated under the laws of Cyprus, with registered seat at Nicosia, Esperidon, 12, 4th floor, 1087, Cyprus, registered with the commercial register of Cyprus under number HE 228110 (the "Minority Shareholder 1"), represented by Me Alexander Koch, pre-named, by virtue of proxy given under private seal given, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, hereby declares that it subscribes forty-five thousand (45,000) new shares of the Company having a nominal value of one euro (EUR 1) each and fully pays up such new shares and a share premium in the amount of four million four hundred and fifty-five thousand euro (EUR 4,455,000) by way of a contribution in kind consisting of the Contribution 1.

The Minority Shareholder 1, pre-named, acting through its duly appointed attorney in fact declared that he is the sole beneficiary and creditor under the Contribution 1, that there exist no impediments to its free disposal and that it is a definite, due and payable claim.

Fallowspin Holdings Limited, a company incorporated under the laws of Cyprus, with registered seat at Nicosia, Esperidon, 12, 4th floor, 1087, Cyprus, registered with the commercial register of Cyprus under number HE 202206 (the "Minority Shareholder 2", together with the Sole Shareholder and the Minority Shareholder 1, the "Shareholders"), represented by Me Alexander Koch, pre-named, by virtue of proxy given under private seal given, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, hereby declares that it subscribes twenty-six thousand (26,000) new shares of the Company having a nominal value of one euro (EUR 1) each and fully pays up such new shares and a share premium in the amount of two million five hundred and seventy-four thousand euro (EUR 2,574,000) by way of a contribution in kind consisting of the Contribution 2.

The Minority Shareholder 1, prenamed, acting through its duly appointed attorney in fact declared that he is the sole beneficiary and creditor under the Contribution 2, that there exist no impediments to its free disposal and that it is a definite, due and payable claim.

Evidence of the existence and the amount of the Contribution 1 and the Contribution 2 has been given to the undersigned notary in accordance with articles 26-1 and 27 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time, by a valuation report of the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) AVEGA Revision S.à r.l. dated 1 June 2011 which confirms the description, valuation and existence of the Contribution and concludes as follows: "Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 71,000 new shares to be issued at a nominal value of EUR 1 each increased by a total share premium of EUR 7,029,000".

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5 paragraph 1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at two million seven hundred and three thousand nine hundred and forty euro (EUR 2,703,940,-) divided into two million seven hundred and three thousand nine hundred and forty (2,703,940) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.”

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand six hundred euro (3.600.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Senningerberg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil onze, le premier juin.

par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

A Comparu:

Virida Holding I S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.732 (l'Associé Unique),

agissant en sa qualité d'associé unique de Virida Holding II S.A., une société anonyme existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.760 (la Société), constituée par un acte notarié du 3 mai 2011 de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial). Les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 27 mai 2011 de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial.

L'Associé Unique est représenté à l'assemblée par Me Alexander Koch, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui, paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps à l'administration de l'enregistrement. L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les actions dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-onze mille euros (EUR 71.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de deux millions six cent trente-deux mille neuf cent quarante euros (EUR 2.632.940,-) à deux millions sept cent trois mille neuf cent quarante euros (EUR 2.703.940,-) par l'émission de soixante-onze mille (71.000) nouvelles actions de la Société (les Nouvelles Actions), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

2) Souscription et libération de quarante-cinq mille (45.000) des Nouvelles Actions par Saronius Investments Limited par apport en nature se composant d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de quatre millions cinq cent mille euros (EUR 4.500.000) tenue par Saronius Investments Limited contre Lontano Investments Sp. z o.o. (l' "Apport 1") et affectation du surplus de l'apport au compte de réserve prime d'émission de la Société;

3) Souscription et libération de vingt-six mille (26.000) des Nouvelles Actions par Fallowspin Holdings Limited par apport en nature se composant d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de deux millions six cent mille

euros (EUR 2.600.000) tenue par Fallowspin Holdings Limited contre Lontano Investments Sp. z o.o. (l' "Apport 2") et affectation du surplus de l'apport au compte de réserve prime d'émission de la Société;

4) Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 2;

5) Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-onze mille euros (EUR 71.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de deux millions six cent trente-deux mille neuf cent quarante euros (EUR 2.632.940,-) à deux millions sept cent trois mille neuf cent quarante euros (EUR 2.703.940,-) par l'émission de soixante-onze mille (71.000) nouvelles actions de la Société.

Souscription - Paiement des Nouvelles Actions

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital de la manière suivante:

Saronius Investments Limited, une société constituée selon les lois de Chypre, ayant son siège social à Nicosia, Esperidon, 12, 4^{ème} étage, 1087, Chypre, enregistre auprès du registre de commerce de Chypre sous le numéro HE 228110 (l'"Associés Minoritaire 1"), représenté par Me Alexander Koch, pré-mentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui, paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps à l'administration de l'enregistrement, déclare par les présentes souscrire à quarante-cinq mille (45.000) nouvelles actions ayant une valeur nominal d'un euro (EUR 1) chacune et libère entièrement ces actions ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de quatre millions quatre cent cinquante-cinq mille euros (EUR 4.455.000) par un apport en nature se composant de l'Apport 1.

L'Associé Minoritaire 1, pré-mentionné, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare être l'unique bénéficiaire et créancier quant à l'Apport 1, qu'il n'existe aucune restriction quant à son libre transfert et qu'il s'agit d'une créance certaine, liquide et exigible.

Fallowspin Holdings Limited, une société constituée selon les lois de Chypre, ayant son siège social à Nicosia, Esperidon, 12, 4^{ème} étage, 1087, Chypre, enregistre auprès du registre de commerce de Chypre sous le numéro HE 202206 (l'"Associés Minoritaire 2", ensemble avec l'Associé Unique et l'Associé Minoritaire 1, les "Associés"), représenté par Me Alexander Koch, pré-mentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui, paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps à l'administration de l'enregistrement, déclare par les présentes souscrire à vingt-six mille (26.000) nouvelles actions ayant une valeur nominal d'un euro (EUR 1) chacune et libère entièrement ces actions ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de deux millions cinq cent soixante-quatorze mille euros (EUR 2,574,000) par un apport en nature se composant de l'Apport 2.

L'Associé Minoritaire 2, pré-mentionné, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare être l'unique bénéficiaire et créancier quant à l'Apport 2, qu'il n'existe aucune restriction quant à son libre transfert et qu'il s'agit d'une créance certaine, liquide et exigible.

La justification de l'existence et du montant de l'Apport 1 et de l'Apport 2 a été rapportée au notaire instrumentant conformément aux articles 26-1 et 27 de la loi en date du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé AVEGA Revision S.à r.l. en date du 1 juin 2011, qui confirme la description, l'évaluation et l'existence de l'Apport et conclue comme suit: "Sur la base des procédures appliquées telles que décrites ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur globale de l'Apport n'est pas au moins égale au nombre et la valeur des 71.000 parts nouvelles à émettre à une valeur nominale de 1 EUR chacune, augmentée d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 7.029.000."

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5 paragraphe 1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital émis de la Société est fixé à deux millions sept cent trois mille neuf cent quarante euros (EUR 2.703.940,-), représenté par deux millions sept cent trois mille neuf cent quarante (2.703.940) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune et étant entièrement libérées.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à trois mille six cent euros (3.600.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Senningerberg.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: Koch, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2011. Relation: LAC/2011/26498. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011081738/190.

(110090791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

ImmoSpada Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3367 Leudelange, 11, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 161.818.

STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Maria Vincenza MIRIZZI, commerçante, née à Luxembourg, le 1^{er} février 1964, demeurant à 11, rue des Roses, L-3367 Leudelange,

Laquelle comparante, agissant comme ci-avant, a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "ImmoSpada Sàrl"

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Leudelange. Il pourra être transféré en tout autre endroit, par simple décision du ou des gérant(s).

La société a une durée indéterminée.

Art. 3. La société a pour objets:

- l'achat, la vente, la mise en valeur d'immeubles et meubles et la gestion de patrimoines mobiliers, immobiliers propres et toutes transactions immobilières,

- l'exploitation d'agences de promotion et administration immobilière, et

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société pourra agir en tant que représentante de toute société luxembourgeoise ou étrangère dont l'objet social sera identique ou similaire au sien.

Art. 4. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, réparties comme suit:

- Mme MIRIZZI, prénommée, cent vingt-cinq parts sociales, 125

Total: cent vingt-cinq parts sociales 125

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associée de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises ou pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.000,- EUR.

Décisions de l'associée unique

Et ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Antonio SPADA, commerçant, né à Bari (Italie) le 28 février 1960, demeurant à 11, rue des Roses, L-3367 Leudelange.

- Le siège social est établi à L-3367 Leudelange, 11, rue des Roses.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MIRIZZI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juin 2011. Relation: LAC/2011/29295. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011091843/80.

(110104277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Helbe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 13.781.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le neuf juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Gérard DECKER, retiré des affaires, demeurant à L-2728 Luxembourg, 1A, rue Jules Wilhelm, ici représenté par Monsieur Laurent MARASCHIN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes..

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme "HELBE S.A.", (ci-après dénommée la "Société"), avec siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 13.781, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 6 avril 1976, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 153 du 26 juillet 1976.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 8 novembre 1978, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 16 du 24 janvier 1978.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 7 octobre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 19 du 21 janvier 1988.

b.- Que le capital social a été fixé lors de la constitution à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante neuf cents (30.986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.125) actions sans désignation de la valeur nominale.

c.- Que le comparant est le seul et unique actionnaire de ladite société.

d.- Que le comparante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

e.- Qu'il s'ensuit que ladite société anonyme "HELBE S.A." est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

f.- Que le comparant déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

g.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

h.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

i.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Laurent MARASCHIN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juin 2011. Relation GRE/2011/2218. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089116/50.

(110101034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Samuel Goldstern S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 161.476.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire, actée par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 18 mai 2011, enregistrée à Capellen, le 27 mai 2011, Relation: CAP/2011/2051, que:

Associés:

L'intégralité des parts sociales est désormais détenue par la société anonyme PORTO FINANCE S.A., avec siège à L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, RCSL B 133.884.

Pour extrait conforme.

Capellen, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011085621/14.

(110095589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

EFG Consolidated Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 29.997.

—
Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2011

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établie et ayant son siège social à 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg, est réélue comme commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Signature.

Référence de publication: 2011085732/12.

(110095380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Hauck & Aufhäuser Banquiers Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 10.846.

—
Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 15.03.2011

Die Generalversammlung nimmt die Demission der Verwaltungsratsmitglieder Eberhard Heck, Dr. Maximilian Zimmerer, Robert Sprogies, Bernd Sinnwell, Rainer Schiffels sowie die Demission von Jochen Lucht (stellvertretender Verwaltungsratspräsident) und Michael O. Bentlage (Verwaltungsratspräsident) zur Kenntnis.

Außerdem nimmt die Generalversammlung die Demission von Dr. Alfred Junker zur Kenntnis.

Die Generalversammlung ernannt

Eberhard Heck zum Mitglied des Aufsichtsrates. Dauer des Mandats: Bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird.

Dr. Maximilian Zimmerer zum Mitglied des Aufsichtsrates. Dauer des Mandats: Bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird.

Robert Sprogies zum Mitglied des Aufsichtsrates. Dauer des Mandats: Bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird.

Vorsitzender des Aufsichtsrates wird Michael O. Bentlage. Dauer des Mandats: Bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird.

Stellvertretender Vorsitzender des Aufsichtsrates wird Jochen Lucht. Dauer des Mandats: Bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird.

Der Aufsichtsrat ernannt Rainer Schiffels zum Vorstand. Dauer des Mandats: Bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird. Außerdem ernannt der Aufsichtsrat Bernd Sinnwell zum Vorstand. Dauer des Mandats: Bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird.

Ende des Mandats von Rainer Schiffels und Bernd Sinnwell als „tägliche Geschäftsführer“: 15.03.2011

Hauck & Aufhäuser Banquiers Luxembourg S.A.

Bernd Sinnwell / Rainer Schiffels

Référence de publication: 2011085883/29.

(110095650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

SANO Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 161.459.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le six juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1. Madame Aurélie VRANCKEN AUBURTIN, comptable, née le 7 octobre 1980 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant à F-57570 Basse-Rentgen (France), 5 Boucle des Champs, et

2. Monsieur Bernard AUBURTIN, ingénieur, né le 24 janvier 1952 à Noisseville (France), demeurant à F-57120 Rombas (France), 6 rue des Merisiers,

tous deux représentés ici par Madame Laure SINESI, employée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, en vertu de deux procurations sous seing privé établies à Luxembourg lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées “ne varietur” par le notaire et les comparants, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants représentés ainsi qu’il a été dit, ont requis le notaire instrumentant de dresser l’acte constitutif d’une société anonyme qu’ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SANO Immo» (ci-après la «Société»), régie par les lois en vigueur du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du Conseil d’Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d’ordre politique ou économique de nature à compromettre l’activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l’étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l’étranger, jusqu’à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n’aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l’organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l’acquisition, la mise en valeur, l’administration, la gestion et la vente de biens immobiliers situés tant au Luxembourg qu’à l’étranger, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptible d’en faciliter l’extension ou le développement.

Elle peut également acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des participations de quelque manière que ce soit, dans d’autres sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d’aides, de prêts, d’avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

D’une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 40.000,- (quarante mille Euros) représenté par 400 (quatre cents) actions d’une valeur nominale de EUR 100,- (CENT Euros) chacune.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l’actionnaire.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l’article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Lorsque, et aussi longtemps qu’un associé réunit toutes les actions entre ses seules mains, la Société est une société anonyme unipersonnelle au sens de la loi du 25 août 2006 concernant la société européenne (SE), la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société anonyme unipersonnelle. Lorsque la Société ne comporte qu’une seule personne, celle-ci est dénommée «associé unique». La Société peut avoir un associé unique lors de sa constitution, ainsi que par réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l’associé unique n’entraîne pas la dissolution de la Société.

Titre III. Administration

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l’assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n’a plus qu’un associé unique, la composition du conseil d’administration peut être limitée à un membre dénommé administrateur unique jusqu’à l’assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l’existence de plus d’un associé.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l’assemblée générale de la Société.

Art. 7. Le Conseil d’Administration choisit parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. En cas d’empêchement de l’un et de l’autre, ils sont remplacés par l’administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, ou en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président, ou à leur défaut, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Lorsque le conseil d'administration est limité à un administrateur unique, cet article n'est pas d'application.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué ou par la signature de l'administrateur unique, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président, d'un administrateur délégué à ces fins ou de l'administrateur unique.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.
- 3.- Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration et le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et libération des actions

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants représentés ainsi qu'il a été dit, déclarent souscrire au capital de la Société comme suit:

1. Mme Aurélie VRANCKEN AUBURTIN, préqualifiée, deux cents actions	200 actions
2. M. Bernard AUBURTIN, préqualifié, deux cents actions	<u>200 actions</u>
TOTAL: quatre cents actions	400 actions

Madame Aurélie VRANCKEN AUBURTIN apporte à la Société la somme de EUR 20.000.- (vingt mille EUROS), par une déclaration de remploi de ses fonds propres provenant de la vente de son appartement sis à L-1740 Luxembourg, 20 rue Hollerich, pour financer la souscription des 200 (deux-cents) actions de EUR 100.- (CENT EUROS) de la Société, et en justifie au notaire instrumentant.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de EUR 40.000.- (quarante mille EUROS) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ 1.250,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et en toute connaissance de l'ordre du jour, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs de la Société:

- Madame Aurélie VRANCKEN AUBURTIN, comptable, née le 7 octobre 1980 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant à F-57570 Basse-Rentgen (France), 5 Boucle des Champs,
- Monsieur Bernard AUBURTIN, ingénieur, né le 24 janvier 1952 à Noisseville (France), demeurant à F-57120 Rombas (France), 6 rue des Merisiers,
- Madame Colette AUBURTIN, secrétaire de direction, née le 11 mars 1950 à Amnéville (France), demeurant à F-57120 Rombas (France), 6 rue des Merisiers.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire de la Société, Madame Julie AUBURTIN, professeur d'anglais, née le 26 mai 1978 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant à F-55100 Verdun (France), 21 Rue Poincaré.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendront fin à l'assemblée générale statutaire de 2016.

Cinquième résolution

Le siège social de la Société est établi à L-1470 Luxembourg, 17, Route d'Esch.

Sixième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), Madame Colette AUBURTIN, secrétaire de direction, née le 11 mars 1950 à Amnéville (France), demeurant à F-57120 Rombas (France), 6 rue des Merisiers, est nommée jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2016, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration de la Société.

Septième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), Monsieur Bernard AUBURTIN, ingénieur, né le 24 janvier 1952 à Noisseville (France), demeurant à F-57120 Rombas (France), 6 rue des Merisiers, est nommé jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2016, aux fonctions d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 juin 2011. Relation GRE/2011/2183. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011083354/177.

(110093318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

SEB Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 28.468.

—
EXTRAIT

Madame Barbro Lilieholm avec adresse professionnelle à S-10640 Stockholm, 8, Sveavägen, a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 1^{er} juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011085626/11.

(110095468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

First LHF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.143.850,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 152.431.

—
Extrait des Résolutions des associés du 9 juin 2011

Les associés de First LHF Holding S.à r.l. (la «société»), ont décidé comme suit:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Chau Choong Kong de son poste de Gérant de la Société;
2. Nomination de Monsieur Graeme Torre, né le 18 octobre 1962 à Londres, au Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle 42 Citibank Tower, Citibank Plaza, 3 Garden Road, Central Hong Kong, à la fonction de Gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Fabrice Coste

Manager

Référence de publication: 2011085858/17.

(110095691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Trey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.613.

—
L'an deux mille onze, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Trey S.à r.l.», ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy, constituée suivant acte notarié en date du 9 mars 2009, publié au Mémorial Recueil Spécial des Associations C (le «Mémorial»), numéro 859 du 22 avril 2009.

L'assemblée se compose de ses seuls et uniques associés, à savoir:

- 1) Madame YANG Deroth, commerçante, née le 3 novembre 1959 à Phnom-Penh, Cambodge, demeurant à Caig, Street 466 Khan, Chamkamom, Phnom-Penh, Cambodge, ici représentée par Monsieur CHING Virapong, ci-après dénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée.
- 2) Madame YANG Sophy, serveuse, née le 16 septembre 1950 à Phnom-Penh, Cambodge, demeurant à L-1240 Luxembourg, 20, rue Charles Bernhoeft.
- 3) Monsieur CHING Virapong, restaurateur, né le 12 mars 1970 à Phnom-Penh, Cambodge, demeurant à L-1240 Luxembourg, 20, rue Charles Bernhoeft.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit ont exposé au notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leur résolution sur ordre du jour conforme:

Résolution
Cession de parts sociales

Monsieur CHING Virapong, prénommé, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à Madame YANG Sophy, prénommée, ce acceptant par son représentant, CINQ (5) parts sociales dans la société «Trey S.à r.l.», prédésignée pour le prix global de SIX CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 625,-).

Le prix de cession a été payé avant les formalités des présentes, ce dont le cédante accorde bonne et valable quittance.

Ensuite Monsieur CHING Virapong, prénommé, ici personnellement présent et agissant en sa qualité de gérant unique de ladite société «Trey S.à r.l.», déclare accepter au nom et pour compte de la société, la cession de parts sociales ci-avant documentée et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.200,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte. signé: V. CHING, S. YANG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 avril 2011. Relation: LAC/2011/18929. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011087471/45.

(110098640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

CCP II Holdings Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.511.691,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 160.168.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh of May.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CCP II Acquisition Holdings, LLC, a limited liability company organized under laws of the State of Delaware, with registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street Wilmington, Delaware, registered at the register of the State of Delaware under number 4930515 (the "Shareholder"),

Here represented by Me Remy BONNEAU, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 May 2011.

The Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholder is the sole shareholder of CCP II Holdings Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B-160.168, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 29 March 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and whose articles of incorporation have not yet been amended (the "Company").

II. The corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The Shareholder, represented as mentioned above, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the issued share capital of the Company by an amount of one million four hundred ninety-nine thousand one hundred ninety-one Euro (1,499,191.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to an amount of one million five hundred eleven thousand six hundred ninety-one Euro (EUR 1,511,691.-).

2 To issue one million four hundred ninety-nine thousand one hundred ninety-one (1,499,191) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares with payment of a share premium in a total amount of twenty-five Euro cents (EUR 0.25) by CCP II Acquisition Holdings LLC and to accept payment in full for such new shares and such share premium by a contribution in cash.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

IV. The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million four hundred ninety-nine thousand one hundred ninety-one Euro (EUR 1,499,191.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to an amount of one million five hundred eleven thousand six hundred ninety-one Euro (EUR 1,511,691.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one million four hundred ninety-nine thousand one hundred ninety-one (1,499,191) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

CCP II Acquisition Holdings, LLC, a limited liability company organized under laws of the State of Delaware, with registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street Wilmington, Delaware, registered at the register of the State of Delaware under number 4930515,

here represented by Me Remy BONNEAU, prenamed, by virtue of a proxy given on 9 May 2010

which declared to subscribe to the one million four hundred ninety-nine thousand one hundred ninety-one (1,499,191) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each with payment of a share premium in an aggregate amount of twenty-five Euro cents (EUR 0.25) and to make full payment for such new shares and share premium by a contribution in cash for an aggregate amount of one million three hundred sixteen thousand one hundred forty Great Britain Pounds (GBP 1,316,140.-), corresponding to one million four hundred ninety-nine thousand one hundred ninety-one Euro and twenty-five Cents (EUR 1,499,191.25) converted at the exchange rate as at 10 May 2011 of one Euro (EUR 1.-) for zero point eight thousand seven hundred seventy-nine Great Britain Pound (GBP 0.8779).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary and the amount of one million three hundred sixteen thousand one hundred forty Great Britain Pounds (GBP 1,316,140.-), which corresponds to the total nominal value of the new shares and share premium, converted at the exchange rate as at 10 May 2011 of one Euro (EUR 1.-) for zero point eight thousand seven hundred seventy-nine Great Britain Pound (GBP 0.8779) is now at the disposal of the Company.

Thereupon, the Shareholder resolved (i) to accept the said subscription and payment by CCP II Acquisition Holdings, LLC, (ii) to allot the new shares to CCP II Acquisition Holdings, LLC as stated above, and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at one million five hundred eleven thousand six hundred ninety-one Euro (EUR 1,511,691.-) divided into one million five hundred eleven thousand six hundred ninety-one (1,511,691) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the amendment of the articles of incorporation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000).

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze mai.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CCP II Acquisition Holdings, LLC, une limited liability company régie par les lois de l'État du Delaware, dont le siège social se situe au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street Wilmington, Delaware, enregistrée au registre de l'État de Delaware sous le numéro 4139075 (l' «Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Remy BONNEAU, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 mai 2011.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter la suivante:

I. L'Associé est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise CCP II Holdings Luxco S.à r.l., dont le siège social est au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 29 mars 2011 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.168, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

III. L'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus, a reconnu avoir été parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatre-vingt-onze euros (EUR 1.499.191,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un million cinq cent onze mille six cent quatre-vingt-onze euros (EUR 1.511.691,-).

2 Emission d'un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatre-vingt-onze (1.499.191) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-cinq centimes d'euros (EUR 0,25) par CCP II Acquisition Holding LLC et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales et cette prime d'émission par un apport en numéraire.

4 Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital 5 Divers.

IV. L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatre-vingt-onze euros (EUR 1.499.191,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un million cinq cent onze mille six cent quatre-vingt-onze euros (EUR 1.511.691,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatre-vingt-onze (1.499.191) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Intervient alors:

CCP II Acquisition Holdings, LLC, une limited liability company régie par les lois de l'État du Delaware, dont le siège social se situe au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street Wilmington, Delaware, enregistrée au registre de l'État de Delaware sous le numéro 4139075

ici représentée par Me Remy BONNEAU, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 9 mai 2011,

laquelle déclare souscrire à un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatre-vingt-onze (1.499.191) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, avec une prime d'émission de vingt-cinq centimes d'euros (EUR 0,25), avec paiement intégral pour ces nouvelles parts sociales et prime d'émission par un apport en numéraire pour un montant global d'un million trois cent seize mille cent quarante Livres Sterling (GBP 1.316.140,-),

correspondant à un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatre-vingt-onze euros et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 1.499.191,25) converti par application du taux de change du 10 mai 2011 d'un euro (EUR 1,-) pour zéro virgule huit mille sept cent soixante-dix-neuf Livre Sterling (GBP 0,8779).

Preuve de tel paiement a été fournie au notaire instrumentant et le montant total d'un million trois cent seize mille cent quarante Livres Sterling (GBP 1.316.140,-), correspondant à la valeur nominale totale des nouvelles parts sociales et la prime d'émission, converti par application du taux de change du 10 mai 2011 d'un euro (EUR 1,-) pour zéro virgule huit mille sept cent soixante-dix-neuf Livre Sterling (GBP 0,8779) est à présent à la disposition de la Société.

Ensuite, l'Associé a décidé (i) d'accepter la dite souscription et paiement par CCP II Acquisition Holdings, LLC, et (ii) d'allouer les nouvelles parts sociales à CCP II Acquisition Holdings, LLC tel qu'indiqué ci-dessus, et (iii) de constater la réalisation de l'augmentation du capital social.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Emis.** Le capital émis de la Société est fixé à un million cinq cent onze mille six cent quatre-vingt-onze euros (EUR 1.511.691,-) divisé en un million cinq cent onze mille six cent quatre-vingt-onze (1.511.691) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à l'Associé, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes à l'Associé ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BONNEAU, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mai 2011. Relation: LAC/2011/21672. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011083690/177.

(110093938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Sculptor Turkish Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 131.743.

Il résulte des résolutions de Sculptor Turkish Real Estate S.à r.l. en date du 26 mai 2011 que les Actionnaires ont unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission du gérant suivant:

- Monsieur Jacob MUDDE, employé privé, né à Rotterdam, Pays-Bas, le 14 octobre 1969, demeurant professionnellement ou 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Monsieur Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS, employé privé, né à 's-Gravenhage, Pays-Bas, le 26 août 1970, demeurant professionnellement ou 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Monsieur Robert VAN 't HOEFT, employé privé, né à Schiedam, Pays-Bas, le 13 janvier 1958, demeurant professionnellement ou 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- Madame Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique COUSIN, employée privée, né à Rennes, France, le 3 avril 1973, demeurant professionnellement ou 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

2. Nomination des gérants suivants pour une durée illimitée à compter de ces résolutions de des Actionnaires unique:

- Monsieur Dylan DAVIES, employé privé, né à Swansea, Royaume-Uni, le 16 novembre 1966, demeurant professionnellement ou 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

- Monsieur Cédric BRADFER, employé privé, né à Chambéry, France, le 2 août 1978, demeurant professionnellement ou 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

- Monsieur Ronan CARROLL, employé privé, né à Dublin, Irlande, le 11 novembre 1971, demeurant professionnellement ou 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

- Monsieur Tony LAENEN, employé privé, né à Virton, Belgique, le 16 avril 1980, demeurant professionnellement ou 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dylan Davies / Ronan Carroll

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011085618/31.

(110095465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

SThree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 22-24, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 160.680.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED

SThree Overseas Holdings Limited, a limited liability company organized under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 5th Floor, GPS House, 215-227, Great Portland Street, London, W1W 5PN, United Kingdom, registered with the Companies House under number 3247281,

represented by Maître Candice WISER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power-of-attorney given on June 22, 2011.

The aforementioned proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of SThree S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2165 Luxembourg, 22-24 rives de Clausen (the "Company"), registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 160680, incorporated by a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated April 7, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 943 of May 10, 2011.

The appearing party declares and requests the undersigned notary to state SThree Overseas Holdings Limited's resolutions on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to change the financial year of the Company so that it shall commence on the day following the last Sunday of November and shall end on the last Sunday of November of each year and that the first financial year commencing on the date of formation of the Company shall end on November 27, 2011.

2. Subsequent amendment of Article 15 of the articles of association of the Company.

The following resolutions are taken:

First resolution

The sole shareholder decides to change the financial year of the Company so that it shall commence on the day following the last Sunday of November and shall end on the last Sunday of November of each year. The sole shareholder further decides that the first financial year commencing on the date of formation of the Company shall end on November 27, 2011.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend Article 15 of the articles of association of the Company, which from now read as follows:

" **Art. 15.** The financial year of the Company starts on the day following the last Sunday of November and ends on the last Sunday of November of each year."

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juin.

Par-devant nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

SThree Overseas Holdings Limited, une limited liability company organisée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 5^{ème} étage, GPS House, 215-227, Great Portland Street, Londres, W1W 5PN, Royaume-Uni, inscrite auprès du Companies House sous le numéro 3247281,

représentée par Maître Candice WISER, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 juin 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'actionnaire unique de SThree S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à L-2165 Luxembourg, 22-24 rives de Clausen (la "Société"), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160680, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 943 du 10 mai 2011.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions de SThree Overseas Holdings Limited sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier l'exercice social de la Société afin qu'il commence le jour suivant le dernier dimanche de novembre et se termine le dernier dimanche de novembre de chaque année et que le premier exercice social ayant commencé au jour de la constitution de la Société se terminera le 27 novembre 2011.

2. Modification subséquente de l'Article 15 des statuts de la Société.

Les résolutions suivantes sont prises:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'exercice social de la Société afin qu'il commence le jour suivant le dernier dimanche de novembre et se termine le dernier dimanche de novembre de chaque année. L'actionnaire unique décide en outre que le premier exercice social ayant commencé au jour de la constitution de la Société se terminera le 27 novembre 2011.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'Article 15 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le jour suivant le dernier dimanche de novembre et finit le dernier dimanche de novembre de chaque année."

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; sur la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C.Wiser, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juin 2011. Relation: EAC/2011/8477. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juillet 2011.

Référence de publication: 2011092061/91.

(110103220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Sculptor Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 104.243.

Il résulte des résolutions de Sculptor Investments S.à r.l. en date du 26 mai 2011 que les Actionnaires ont unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission du gérant suivant:

- Monsieur Jacob MUDDE, employé privé, né à Rotterdam, Pays-Bas, le 14 octobre 1969, demeurant professionnellement ou 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Monsieur Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS, employé privé, né à 's-Gravenhage, Pays-Bas, le 26 août 1970, demeurant professionnellement ou 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Monsieur Robert VAN 't HOEFT, employé privé, né à Schiedam, Pays-Bas, le 13 janvier 1958, demeurant professionnellement ou 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Madame Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique COUSIN, employée privée, né à Rennes, France, le 3 avril 1973, demeurant professionnellement ou 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

2. Nomination des gérants suivants pour une durée illimitée à compter de ces résolutions de des Actionnaires unique:

- Monsieur Dylan DAVIES, employé privé, né à Swansea, Royaume-Uni, le 16 novembre 1966, demeurant professionnellement ou 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
- Monsieur Cédric BRADFER, employé privé, né à Chambéry, France, le 2 août 1978, demeurant professionnellement ou 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
- Monsieur Ronan CARROLL, employé privé, né à Dublin, Irlande, le 11 novembre 1971, demeurant professionnellement ou 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
- Monsieur Tony LAENEN, employé privé, né à Virton, Belgique, le 16 avril 1980, demeurant professionnellement ou 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dylan Davies / Ronan Carroll

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011085625/31.

(110095493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Regal Holdings Company S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 41.472.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires du 31 mars 2011.

En date du 31 mars 2011 l'assemblée générale d'actionnaires de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Alex SCHMITT et Mme Corinne PHILIPPE, en tant qu'administrateurs de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer M. Richard BREKELMANS, directeur, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas et Mme Marie-Christine HUMMEL, salariée, née le 29 août 1961 à Hannonville-sous-les-Cotes, France tous deux demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que administrateurs de la Société, et ce avec effet immédiat. Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2010.
- de renouveler le mandat de Mr Lex Benoy, résident professionnellement au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, en tant que Commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 10 septembre 2007 et jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011085967/23.

(110095603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Startrek S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 21.144.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011085650/10.

(110095683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Victor One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 121.070.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011085687/14.

(110095567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Heytens Decorlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 345, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.514.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2011

Dépôt récatif du dépôt ayant comme référence L110078179 et déposé en date du 20/05/2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 13 mai 2011, que:

- Les mandats des administrateurs:

* Monsieur Xavier DEMEUSE, né le 10 janvier 1968 à Ottignies en Belgique et demeurant au 8, Avenue des Châlets, B-1180 Uccle en Belgique

* Madame Françoise GROMMERCH, née le 24 août 1974 à Rocourt en Belgique et demeurant au 17, rue Pré Saint Martin B-5380 Franc-Waret en Belgique

ont été renouvelés avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en 2017.

- le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Dirk MELLAERTS, né le 21 mai 1968 à Bruxelles en Belgique et demeurant au 38, Au Tiège B-4052 Chaudfontaine en Belgique, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat

- le Conseil d'administration nomme en tant qu'administrateur et administrateur délégué Monsieur Yves MOURIES, né le 17 septembre 1947 à Marseille en France et demeurant au 28, Boulevard Raspail, F-75007 Paris, en remplacement de Monsieur Jean Philippe DARNAULT, né le 24 juillet 1959 à Paris en France, avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en 2017.

- le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Pierre-Michel PLASSART, demeurant au La Blanchardière F-72190 Sarge-les-le-Mans en France, en tant qu'administrateur-délégué de la société avec effet immédiat

- le Conseil d'administration prend note du changement d'adresse et de dénomination du Commissaire aux Comptes, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.A.R.L., (anciennement KARTHEISER-MANAGEMENT S.à r.l.), établie

et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, RCS B 33 849, et décide de prolonger son mandat jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en 2017

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011093673/30.

(110106405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

VIOIL Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.225.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 26 avril 2011.

Référence de publication: 2011085690/10.

(110095485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Banque de Commerce et de Placements S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 19.279.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir mettre à jour auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg la nouvelle adresse de M. Mehmet Ali KARAMEHMET:

route de Florissant, 50, 1206 Genève

Cette adresse annule et remplace la précédente.

Genève, le 17 juin 2011.

Marie-Noëlle NICOD

Human Resources Officer, Authorized Officer

Référence de publication: 2011085724/14.

(110095360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Majestic Resort Inc., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 108.233.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 28 mars 2011.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de renouveler le Conseil d'Administration comme suit:

* Monsieur Guy FEITE, né le 22 juillet 1944 à Mont-Saint-Martin (France) et demeurant 38 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

* Monsieur Sébastien VACHON, né le 27 janvier 1976 à Dijon (France) et demeurant au 38 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

* Monsieur Jacques BRION né le 14 avril 1946 à Adainville (France) et demeurant au n° 19853, 198th Lane North, 33458 Jupiter, Floride, Etats-Unis d'Amérique.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

- de renouveler au poste d'administrateur délégué:

* Monsieur Jacques BRION né le 14 avril 1946 à Adainville (France) et demeurant au n° 19853, 198th Lane North, 33458 Jupiter, Floride, Etats-Unis d'Amérique. Son mandat d'administrateur délégué expirera lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

- La société European Management Fiduciary S.A. ayant fait part de son souhait de ne pas être renouvelée à son poste, l'assemblée décide à l'unanimité de nommer au poste de commissaire aux comptes:

- La société MPM International S.A., ayant son siège au 30, route de Luxembourg, L-6916 Roodt-sur-Syre et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-69702.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.
 Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2011093739/30.

(110106049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

NORD/LB G-MTN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 144.329.

Im Jahre zweitausendelf, am ersten Juni.

Vor dem amtierenden Notar Gérard LECUIT, im Amtswohnsitz zu Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der "NORD/LB G-MTN S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon, gegründet laut notarieller Urkunde vom 8. Januar 2009, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 355 vom 18. Februar 2009.

Die Statuten der Gesellschaft wurden seitdem nicht abgeändert.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Christian KURZWEIL, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär Herrn Stefan BRANDT, Diplomkaufmann, geschäftsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Roland LICHTER, Betriebswirt, geschäftsansässig in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

1) Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon, nach L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

2) Verschiedenes.

II. Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Gesellschafter und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar "ne variatur" unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Dass gemäss vorerwählter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon, nach L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, und somit dem ersten Absatz von Artikel 2 folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. Erster Absatz. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxembourg-Findel (Gemeinde Niederanven). Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates an einen anderen Ort dieser Gemeinde verlegt werden"

Art. 2. Registered Office. The company will have its registered office in Luxembourg-Findel (municipality of Niederanven). The registered office may be transferred to any other place within this municipality by a resolution of the board of directors."

Kosten und Gebühren

Die Kosten und Gebühren, in welcher Form auch immer, welcher der Gesellschaft anfallen durch vorliegende Urkunde, belaufen sich auf ungefähr siebenhundertfünfzig euro (750,- EUR).

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben diese mit dem Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. KURZWEIL, S. BRANDT, R. LICHTER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 juin 2011. Relation: LAC/2011/26420. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG der Gesellschaft auf Anfrage erteilt.

Luxemburg, den 29. Juni 2011.

Référence de publication: 2011091089/53.

(110101656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Luxlex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.282.

Extrait de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société à Luxembourg en date du 6 juin 2011.

Il résulte de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société en date du 6 juin 2011 qu'il a été décidé de réélire Deloitte S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale des associés devant se tenir en l'année 2012 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011085744/18.

(110095211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

ECLR Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 146.848.

Par décision du gérant, il a été décidé de transférer, et ce avec effet au 10 juin 2011, l'adresse du siège d'exploitation de la succursale ECLR Luxembourg du 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXECUTIVE CAR LEASE & RENTING B.V.

LUXFIDUCIA S.à r.l., 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011085855/14.

(110095770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Viniano & Co, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 159.844.

Cession de parts du 15 juin 2011

La soussignée, la société MULLERBACH INC, société de droit de Belize, ayant son siège social 1934 Driftwood Bay à Belize City, company n° 63417

transfère à

La société BISCAY HOLDING INC, société de droit de Belize, ayant son siège social #1 Mapp Street à Belize City, company n° 106,499

le nombre de 125 parts sociales de la S.à r.l. VINIANO & CO, avec siège social 47 boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, numéro R.C.S. Luxembourg B159844 au capital de 12.500 EUR.

Le soussigné, MULLERBACH INC, agissant en sa qualité de gérant de la société Viniano & Co Sàrl, déclare accepter la présente cession de parts au nom et pour le compte de la société Viniano & Co Sàrl.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2011.

MULLERBACH INC / Biscay Holding Inc / MULLERBACH INC

1934 Driftwood Bay, Belize City, Belize / - / 1934 Driftwood Bay, Belize City, Belize

Signatures

Le vendeur / L'acheteur / Gérant

Référence de publication: 2011091582/22.

(110102146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

I.L.A. International Loan Assistance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.355.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2011085888/11.

(110095639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Imperial Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.750.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 16 mai 2011:

Il résulte des décisions de l'assemblée générale de la Société du 16 mai 2011 que le mandat Ernst & Young en qualité d'auditeur statutaire est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de la Société au 31 Juillet 2011.

Il résulte également des décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 16 mai 2011:

- que l'assemblée n'a pas renouvelé le mandat de commissaires aux comptes de la Société de:

* M. David Pearson, de nationalité américaine, né le 13 Décembre 1968 à Washington D.C., États Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505, États Unis d'Amérique,

- que l'assemblée a accepté la démission de:

* Mme. Marlène Metgé, de nationalité française, née le 16 Novembre 1974 à Lavour, France, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

* M. Roberto Ranera, de nationalité espagnole, né le 7 mai 1963 à Madrid, Espagne, avec adresse professionnelle à calle Serrano 67, 28006 Madrid, Espagne,

avec effet au 16 mai 2011 et ce jusque l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Imperial Holding S.C.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011085892/27.

(110095715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Amery Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.094.

Par le présent avis, le Gérant Unique de la Société informent les tiers des changements suivants:

- Changement d'adresse de l'Associé unique:

Mme. Sylvie ROSTAGNAT, désormais domiciliée au 13, Chemin des pêcheurs, 1222 Vézenaz, Suisse

- Changement de Siège social du Gérant unique:

Luxembourg Corporation Company S.A., désormais au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant Unique

Signatures

Référence de publication: 2011086040/16.

(110096419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

LSUG, Luxembourg SAP User Group, association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 16, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg F 8.774.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

- ArcelorMittal Belval&Differdange, société anonyme de droit luxembourgeois
ayant son siège à 66, route de Luxembourg, L-4221 Esch/Alzette
représentée par Jérôme Schweitzer, Luxembourg SAP HR Long Carbon Europe Manager.
- ArcelorMittal International, société anonyme de droit luxembourgeois
ayant son siège à 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg
représentée par Louis Wilmes, IT Manager.
- Cargolux Airlines International, société anonyme de droit luxembourgeois,
ayant son siège à Luxembourg Airport, L-2990 Luxembourg
représentée par Jette Holm, Head of Automation and IT Process.
- Le Centre Hospitalier de Luxembourg, établissement public de droit luxembourgeois
ayant son siège à 4, rue Nicolas-Ernest Barblé, L-1210 Luxembourg
représenté par Marco Pappafava,
- CLOOS, société anonyme de droit luxembourgeois,
ayant son siège à 33-35 route de Belval, L-4024 Luxembourg
représentée par Jean Goebel, Directeur.
- CERATIZIT, société anonyme de droit luxembourgeois
ayant son siège à 101, rue de Holzem, L-8232 Mamer
représentée par Marc Tock, Corporate IT Manager.
- CHAMP Cargosystems S.A, société anonyme de droit luxembourgeois,
ayant son siège Z.A "Weiergewan", 2, rue Edmond Reuter L-5326 Contern
représentée par Laurent Federspiel, Manager SAP
- e-Kenz, société anonyme de droit luxembourgeois,
ayant son siège Z.A. "Weiergewan", 2, rue Edmond Reuter L-5326 Contern
représentée par Madame Amal Choury, administrateur délégué
- La Chambre de Commerce, établissement public de droit luxembourgeois
ayant son siège à 7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg-Kirchberg
représentée par Arlindo Valente de Sousa, Analyste-Concepteur
- Le Comptoir Electrotechnique Luxembourgeois, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois
ayant son siège à 56-62, rue d'Hollerich, L-1740 Luxembourg
représentée par Frédéric Favart, Directeur Administratif et Financier.
- L'Entreprise des Postes et Télécommunications, établissement public de droit luxembourgeois
ayant son siège à 8a avenue Monterey, L-2020 Luxembourg
représentée par Pierre Decock, Responsable DFI comptabilité analytique et SAP.
- Luxair, société anonyme de droit luxembourgeois,
ayant son siège à Luxembourg Airport, L-2987 Luxembourg
représentée par David Gillet, SAP Supervisor.

Lors de l'assemblée constituante du cinq (5) avril deux mille onze (2011), il a été décidé à l'unanimité des voix des membres présents et représentés de créer une association sans but lucratif dénommée "Luxembourg SAP User Group, association sans but lucratif", régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, et d'adopter les statuts suivants:

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de Luxembourg SAP User Group, association sans but lucratif (en abrégé "LSUG").

Art. 2. L'association a pour objet:

- de développer les relations et synergies entre les entreprises luxembourgeoises utilisatrices de l'ERP SAP.
- de promouvoir et valider la prise en compte de spécificités luxembourgeoises dans l'ERP SAP.
- d'assurer auprès des membres la diffusion d'informations relatives à l'ERP SAP.

Dans l'accomplissement de son objet, l'association agit en étroite collaboration avec la Fedil - Business Federation Luxembourg et lui soumet toute proposition utile contribuant à l'amélioration de la situation de ses membres.

Art. 3. L'association a son siège social à L-1013 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi. Le siège social peut être transféré à n'importe quel autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution de l'association et se termine le trente et un (31) décembre deux mille onze (2011).

III. Membres

Art. 6. L'association comprend des membres effectifs et des membres associés. Le nombre de membres effectifs ne peut être inférieur à trois (3).

L'admission ou, le cas échéant, le refus d'admission d'un membre sont décidés par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'Art. 12. Sa décision est souveraine. Elle ne doit pas être motivée et le conseil d'administration reste en toutes circonstances, libre de refuser l'admission d'un membre. La décision du conseil d'administration est communiquée à l'intéressé par simple lettre.

Art. 7. Ne peuvent adresser au conseil d'administration une candidature d'admission:

1. Comme membre effectif, que les entreprises utilisatrices de l'ERP SAP et disposant d'une organisation technique, commerciale et financière adéquate pour l'utilisation de cet ERP et demeurant, respectivement établis, au Luxembourg. Les filiales d'un groupe pourront être membres en leur nom propre. Chaque entreprise membre déléguera au minimum un et jusqu'à cinq représentants auprès du User Group. Ces représentants devront être salariés de l'entreprise concernée ou d'une de ses filiales. Chaque candidature d'un nouveau représentant fera l'objet d'une approbation par le conseil d'administration. L'entreprise membre est libre de suspendre l'un de ses représentants sur simple information au conseil d'administration. Si le représentant quitte son entreprise, il cesse d'office d'être représentant de celle-ci auprès du User Group.

2. Comme membre associé, les personnes physiques ou morales basées au Luxembourg qui, en raison de leurs activités ou connaissances, peuvent apporter un soutien à l'association.

Art. 8. La qualité de membre cesse de plein droit par le décès, la mise en faillite, la mise en liquidation volontaire ou judiciaire ou l'ouverture d'une procédure de gestion contrôlée d'un membre.

La qualité de membre effectif se perd dans les cas suivants:

(a) chaque membre est libre de se retirer à tout moment de l'association en adressant par écrit sa démission au conseil d'administration.

(b) le fait de se retirer des activités mentionnées sous l'article 7.1.

(c) est réputé démissionnaire le membre qui ne paie pas sa cotisation, dans les deux mois qui suivent un rappel qui lui a été adressé par lettre recommandée.

(d) l'assemblée générale, statuant à la majorité des deux tiers des voix, peut prononcer l'exclusion d'un membre qui viole ses obligations statutaires ou qui nuit gravement aux intérêts ou à l'image de l'association.

La qualité de membre associé se perd lorsque l'assemblée générale, statuant à la majorité des deux tiers des voix en décide ainsi, respectivement s'il se retire de l'association en adressant une lettre de démission au conseil d'administration.

Art. 9. Le membre qui ne fait plus partie de l'association aux termes des dispositions de l'article 8 ainsi que ses ayants-droits n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition des comptes, ni apposition des scellés, ni inventaire. Les cotisations versées restent acquises à l'association.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs. Les membres associés peuvent y assister sans que pour autant ils ne disposent du droit de vote.

Seuls les membres effectifs disposent du droit de vote à l'assemblée générale. Chaque membre effectif dispose d'une voix, quelque soit le nombre de ses représentants.

L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée quatorze jours à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq(5) membres au moins et de neuf (9) membres au plus et qui sont élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

Sont éligibles comme administrateurs: les personnes physiques, représentants de personnes morales membres effectifs.

Les candidatures sont à adresser par écrit au moins deux (2) jours ouvrables avant la date de l'assemblée au secrétaire de l'association.

La durée de leur mandat est de deux ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président et secrétaire.

Chaque entreprise membre effectif présente au sein du Conseil d'Administration dispose d'une voix quel que soit le nombre d'administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de parité de voix, celle du président est prépondérante. Les décisions sont consignées par le secrétariat sous forme de procès-verbaux, conservés au secrétariat où chaque membre peut en prendre connaissance.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. Les travaux administratifs et financiers journaliers sont confiés par le conseil d'administration à un membre du secrétariat de la Fedil Business Federation Luxembourg A.s.b.l. qui assiste également aux réunions du conseil d'administration et aux assemblées et en dressera rapport. Il gère les comptes de l'association et est habilité à signer la correspondance de l'association.

Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

La signature du président, ensemble avec celle d'un autre administrateur engage valablement l'association. En cas d'empêchement du président, la signature du vice-président ensemble avec celle d'un autre administrateur engage valablement l'association.

Les administrateurs pourront donner mandat écrit à un membre du conseil d'administration pour les représenter aux réunions, un administrateur ne pouvant représenter qu'un seul administrateur absent. Pareil mandat n'est valable que pour une séance.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues au nom de l'association par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président.

Tout administrateur qui serait absent à trois (3) réunions du conseil d'administration par exercice, sans motif valable, est considéré comme démissionnaire de son poste d'administrateur.

VI. Contributions et Cotisations

Art. 15. Le montant de la cotisation annuelle des membres effectifs est fixé chaque année par l'assemblée générale annuelle, sur proposition du conseil d'administration. Les cotisations sont payables dans le mois qui suit l'appel de cotisation. La cotisation annuelle d'un membre effectif ne peut dépasser le montant de 200 EUR.

Les membres associés sont exemptés de l'obligation de verser une cotisation annuelle à l'association.

VII. Surveillance

Art. 16. Chaque année, l'assemblée générale désigne deux commissaires ne faisant pas partie du conseil d'administration, dans le but de vérifier à la fin de l'exercice les comptes, les écritures, les recettes et les dépenses et la consistance

du capital. Ces commissaires soumettent leur rapport à l'assemblée générale qui est appelée à délibérer sur les décomptes de l'exercice écoulé.

VIII. Mode d'établissement des comptes

Art. 17. Le conseil d'administration établit les comptes annuels de l'exercice social et les soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

IX. Modification des statuts

Art. 18. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres effectifs.

Art. 19. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

X. Dissolution et Liquidation

Art. 20. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 21. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

XI. Dispositions finales

Art. 22. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

- ArcelorMittal Belval&Differdange, représentée par Jérôme Schweitzer, Luxembourg SAP HR Long Carbon Europe Manager.
- ArcelorMittal International, représentée par Louis Wilmes, IT Manager.
- Cargolux Airlines International, représentée par Jette Holm, Head of Automation and IT Process.
- Le Centre Hospitalier de Luxembourg, représenté par Marco Pappafava, administrateur SAP.
- CLOOS, représentée par Jean Goebel, Directeur.
- CERATIZIT, représentée par Marc Tock, Corporate IT Manager.
- CHAMP Cargosystems, représentée par Laurent Federspiel, Manager SAP.
- e-Kenz, représentée par Madame Amal Choury, administrateur délégué.
- La Chambre de Commerce, représentée par Arlindo Valente de Sousa, Analyste-Concepteur.
- Le Comptoir Electrotechnique Luxembourgeois, représentée par Frédéric Favart, Directeur Administratif et Financier.
- L'Entreprise des Postes et Télécommunications, représentée par Pierre Decock, Responsable DFI comptabilité analytique et SAP.
- Luxair, représentée par David Gillet, SAP Supervisor.

Signatures

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2011085743/192.

(110095427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

SHCO 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.693.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Anne Coenen

Mandataire

Référence de publication: 2011094982/13.

(110106193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.